

Arrêté ARS/DAOSS/SAE/2024 - 12-04-00008

**Portant modification de la composition des membres de la section chargée d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence au sein du comité consultatif d'allocation des ressources mentionné à l'article R. 162-29 du code de la sécurité sociale.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE  
DE LA GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 162-29, L. 162-29-2, L. 162-22-18, L. 162-22-19 et L. 174-15 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.6122-1, L.6311-2 et 6123-1 ;

**Vu** le décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

**Vu** l'arrêté N° ARS/DAOSS/SAE/2022-971-2022-11-18-00003 du 18 novembre 2022 portant composition des membres de la section chargée d'émettre un avis pour les activités de psychiatrie au sein du comité consultatif d'allocation des ressources mentionné à l'article R. 162-29 du code de la sécurité sociale.

**Vu** le courrier de la Fédération Hospitalière de France en date du 02 décembre 2024 portant remplacement de l'un de ses représentants ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

La section chargée d'émettre un avis pour les activités de psychiatrie est modifiée comme suit :

a) Représentants des organisations nationales des établissements de santé publics et privés :

La Fédération Hospitalière Privée Guadeloupe a désigné :

- **Dr Sophie COURAUD en remplacement de Monsieur Elie REGENT**

**Article 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa date notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** - Le directeur général de l'agence de santé de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Gourbeyre, le 04 DEC. 2024

Le Directeur Général

Laurent LEGENDRE



**COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES  
SECTIONS URGENCES**

<b>Composition de la section urgences (art R162-29-1 CSS)</b>		<b>Nom Représentant</b>
<u>a) Membres désignés par les organisations nationales des établissements de santé publics et privés</u>		
3 représentants de la FHF	FHF	Dr Pierre Marie LINET
	FHF	Dr Sophie COURAUD
	FHF	Dr Patick PORTECOP
1 représentant de la FHP	FHP	Dr JC PIERROT
<u>b) Membres nommés par le DGARS</u>		
2 représentants d'associations de professionnels de médecins urgentistes ADGUPS AMUF	ADGUPS	Dr Jean-Claude GBENOU
	AMUF	Mark VAGANAY
1 représentant d'associations d'usagers et de représentants des familles spécialisé dans le domaine des urgences UDAF	<b>UDAF</b>	Elie NAINAN
TOTAL : 7 membres		

Mis à jour le : 02/12/2024